

Membres	23
Présent(s)	18
En audio/visioconférence	0
Représenté(s)	2
Quorum	16

SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2025

- Présents au siège : Sous la Présidence de Monsieur Salah KOUSSA, Président du Conseil d'administration, Madame Chahrazad ALLAM, Monsieur Frédéric BERNHARD, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Modeste BONTE, Monsieur Antoine BREINNING, Madame Suzanne BROLLY, Monsieur Abdelaziz CHOUKRI, Monsieur Gérard CONRAD, Madame Virginie JACOB, Monsieur Céleste KREYER, Monsieur Dominique LEBLANC, Madame Geneviève MANKA, Monsieur Bernard MATTER, Madame Nadia MONKACHI, Monsieur Alexandre SCHNELL, Madame Annick SUDERMANN, Madame Lucette TISSERAND, Madame Brigitte OFFNER (Représentante de la Préfecture DDT67), Monsieur Sebastien EHRET (Représentant de la société EMHA) et Madame Emmanuelle SERRANO (Commissaire aux comptes)
- Présente en visio : Madame Myriam JEMLI (Représentante du personnel)
- Absents et excusés : Madame Anne BOUCARD (procuration à Monsieur Salah KOUSSA), Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Monsieur Laurent WALTER (procuration à Monsieur Salah KOUSSA), Monsieur Roland HARLAUX et Monsieur Patrice SCHOEPFF
- Assistaient en outre : Monsieur Julien MATTEI (Directeur général / Secrétaire de séance), Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Monsieur Vincent SCHAAF (Directeur du Pôle Patrimoine et Développement), Monsieur Pascal CHARPENTIER (Directeur du Pôle Gestion Locative), Madame Viviane EHRHARDT (Directrice Financière, Comptable et du Contrôle de la Gestion), Madame Betty AUFSATZ (Directrice de la Gestion Locative), Madame Stéphanie HOCHART (Directrice des Ressources Humaines), Monsieur Philippe LEGLIZE (Directeur de la Maintenance du Patrimoine), Madame Elise DIETRICH (Directrice de l'Innovation et de la Qualité), Madame Isabelle DAVID (Directrice de la Transformation Numérique) et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)

Le Conseil d'administration,
Vu l'article L 423-10 du Code de la Construction et de l'Habitation,
Vu le rapport du Directeur général,
Délibère :

CA/2025/042 : Actualisation des conventions réglementées de prestations de services et de mise à disposition de locaux entre Ophéa et la Société de Coordination (EMHA). Autorisation de signature.

Il est décidé :

1. D'approuver le projet de convention de prestations de services pour l'exercice 2026 entre Ophéa et EMHA, société de coordination.
2. D'autoriser Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent.

Ce point de l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

Le Directeur général,
Julien MATTEI
Pour extrait conforme